

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation du délégué permanent de la
Communauté française auprès de la Communauté
germanophone**

A.Gt 21-12-2022

M.B. 24-02-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 25 février 1985 de la Communauté française portant création d'une délégation permanente de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone ;

Vu le Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone du 30 novembre 1998 ratifiant l'accord de coopération du 12 avril 1995 entre la Communauté française et la Communauté germanophone ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau Délégué permanent de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone ;

Sur proposition du Ministre-Président chargé des relations intra-belges;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Monsieur François TRICARICO (SG - Direction générale de la Coordination et de l'Appui - Service général du Pilotage et de Coordination des Politiques transversales - Direction des Relations internationales du Ministère de la Communauté française) est désigné en tant que Délégué permanent de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2023.

Article 2. - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 décembre 2022.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des Chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles-Enseignement,

F. DAERDEN